Questions diverses

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. de Pontbriant sur les chambres d'agriculture et sur l'organisation du Conseil supérieur de l'agriculture. Les conclusions favorables de la commission sont adoptées.

Il en est de même de la proposition de loi de M. Méline sur les chambres consultatives d'agriculture.

L'INCIDENT MIRMAN

M. Millerand pose au ministre de la guerre, qui accepte, une question sur la punition dont a été l'objet M. Mirman, pour avoir signé, avec d'autres collègues, un Manifeste adressé aux électeurs du 13e arrondissement.

M. Mirman avait le droit, comme député, de signer ce document. Ce n'est pas cependant sur ce point que je veux questionner M. le ministre de la guerre, point accessoire.

Il faut d'abord vous dire que c'est moi qui ai apposé au bas de ce Manifeste le nom de M. Mirman ; or, dimanche soir, le commandant du bataillon auquel appartient M. Mirman le fit venir et lui demanda si c'était lui qui avait signé le Manifeste.

M. Mirman répondit négativement ; le commandant lui demanda alors de signer un désaveu. (Exclamations à gauche.)

M. le général Mercier, ministre de la guerre, demande la permission de lire ce manifeste ; je trouve au bas de ce document le nom du chasseur Mirman. (Exclamations à gauche.)

M. le Président. — Le ministre de la guerre s'exprime en ministre de la guerre, mais il a été entendu, ainsi que l'a déclaré le regretté M. Burdeau, que personne ne pouvait enlever son mandat à un député. (Vifs applaudissements à gauche.)

Plusieurs voix au centre : A la tribune ! (Vive agitation).

M. Brisson. — Qu'on ne se méprenne pas sur le sens de mes paroles, il est évident que M. le ministre de la guerre a le droit de s'occuper de ce que fait M. Mirman à la caserne, mais dans cette enceinte, M. Mirman conserve son mandat de député.

Le général Mercier. — Je n'ai pas à m'occuper de ce que fait M. le député Mirman, mais, comme ministre de la guerre, j'ai à m'occuper de ce que fait à la caserne le chasseur Mirman. (Vifs applaudissements au centre et à droite).

Le général Mercier termine ainsi :

Je n'ai pas demandé à M. Mirman un désaveu politique, j'ai demandé seulement que M. Mirman constatât qu'il y a eu erreur. (Très bien).

D'autre part, j'ai proposé, dans mon cabinet, que tous les députés socialistes qui ont signé ce manifeste déclarassent, dans une lettre, que le nom de M. Mirman y avait été mis à son insu.

M. Millerand. — Mais je vous l'ai proposé.

M. le général Mercier. — Ni les uns ni les autres n'ayant voulu de cette rétractation publique, je maintiens la punition. (Très vifs applaudissements.)

M. Millerand réplique et dit que le ministre de la guerre a créé une équivoque volontaire. (Exclamations).

M. Ch. Dupuy. — Le gouvernement demande à être défendu. (Applaudissements au centre).

M. Brisson demande à M. Millerand de retirer son expression qui ne peut être tolérée à la tribune.

M. Millerand demande à transformer la question en interpellation.

M. Ch. Dupuy demande la discussion immédiate qui est ordonnée.

M. Millerand. — Je dépose l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, regrettant que le gouvernement veuille obtenir d'un représentant du pays, sous la menace de la prison, une déclaration politique, passe à l'ordre du jour. »

M. Gauthier de Clagny. — Je fais appel à la loyauté et au patriotisme de M. Millerand, et je lui demande si le groupe socialiste qu'il dirige (M. Coutant et les autres protestent) voulait dans cette armée faire appel à la lutte contre les pouvoirs publics, toléreriez-vous que le nom d'un soldat figurât au bas de cet appel.

Le gouvernement a fait une faute en laissant incorporer M. Mirman. Mais le Ministre a le devoir de faire respecter la discipline dans l'armée. (Très bien, très bien.)

M. Alphonse Humbert. — M. Mirman est-il emprisonné pour avoir signé un manifeste révolutionnaire ?

Même en adoptant le système du ministre, on ne peut punir un innocent; M. Mirman n'a pas signé le manifeste; il ne peut être puni.

Le ministre de la guerre douterait-il donc de la parole d'un député qui lui affirme que le manifeste a été signé du nom de M. Mirman à son insu. (Mouvement à gauche).

La clôture est prononcée.

Adoption de l'ordre du jour Chevalier

La Chambre adopte, par 359 voix contre 49, l'ordre du jour suivant, déposé par MM. Chevalier, L. Say et Riotteau :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, et soucieuse de maintenir la discipline dans l'armée, passe à l'ordre du jour. »

M. Denis. — Et si M. Mirman a voté contre, que va-t-on lui faire?

Les Chemins de Fer du Sud

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet d'approuver la convention passée entre le ministre des travaux publics et la Compagnie du chemin de fer du Sud de la France, pour la modification des contrats qui lient cette Compagnie à l'Etat.

Discours de M. Cavaignac

M. Cavaignac. — Je me proposais de demander l'ajournement, mais M. le Ministre des travaux publics m'ayant fait savoir qu'il combattrait l'ajournement, en appuyant son argumentation de l'examen du fond, il me semble préférable de donner tout de suite les motifs qui font m'opposer à la convention.

La compagnie a pu se procurer un bénéfice de 9 millions par la seule émission d'obligations, grâce à la garantie de l'Etat. Les clauses relatives à la construction autorisaient la compagnie à évaluer, à 15 0/0 des dépenses faites, ses frais généraux.

Les clauses relatives à l'exploitation permettent également à la compagnie de réaliser des économies considérables. Mais il faut voir ce qui est arrivé : la compagnie des chemins de fer du Sud de la France est devenue la proie des financiers, qui se sont surtout préoccupés de faire des affaires, en distribuant largement leur publicité aux officieux. (Très bien, à gauche.) Certains chiffres de dépenses doivent être cités : la ligne de Nice à Puget-Théniers, qui est de 59 kilomètres, a coûté 489,000 francs le kilomètre. (Oh ! oh !)

M. d'Hugues. — Le baron de Reinach faisait partie du conseil d'administration.

M. Cavaignac. — On a, sur une ligne stratégique, posé quatre fils de rails, mais inutilisables, comme s'ils étaient là pour indiquer la stérilité de la dépense, qui n'est faite que dans l'intérêt de ceux qu'on doit rembourser. (Très bien, très bien à gauche.)

La compagnie a dépassé de douze millions les dépenses prévues ; elle est à la merci de l'Etat. Comment l'Etat profite-t-il de cette situation ? Il lui laisse l'exploitation des lignes, mais dans des conditions nouvelles : la compagnie devra désormais l'exploiter à ses risques et périls, mais l'Etat accorde en échange à la compagnie, non seulement la garantie d'intérêts qu'il lui doit actuellement, mais encore un accroissement de garantie d'intérêts s'élevant à 130,000 francs annuellement, et l'autorise à émettre 5 millions d'obligations nouvelles.

Ce pays souffre de plaies qui ne sont que trop réelles; toutes les fois qu'il s'agit d'une entreprise, il est obligé de passer sous les « fourches caudines » des chantages de la publicité. (Très bien, très bien).

Le gouvernement s'est ému de cette situation : il a déployé une énergie dont on doit le louer. Il lui faudra beaucoup d'habileté et de courage pour aller jusqu'au bout. (Applaudissements sur divers bancs à droite et aux bancs socialistes).

Réponse de M. Barthou

M. Barthou, ministre des travaux publics. — La nouvelle convention correspond aux volontés de la Chambre exprimées dans les rapports de la commission du budget, notamment dans celui de M. Cornudet; elle dégage le budget de l'Etat et intéresse la compagnie à améliorer son exploitation. L'avantage essentiel de la convention est de mettre au compte de la compagnie les insuffisances d'exploitation.

L'Etat n'y contribue plus, mais il continuera à partager les bénéfices. Le ministre examine la situation financière de la compagnie et ajoute : Si la convention est votée, je donne l'assurance formelle que les administrateurs de la compagnie seront changés; de plus, une instruction est ouverte contre l'ancien directeur et l'ancien sous-directeur. Le gouvernement espère que la Chambre reconnaîtra que le gouvernement a fait son devoir, tout son devoir. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs).

Discours de M. Jaurès

M. Jaurès. — Comment de tels abus ont-ils pu se produire depuis dix ans, et où sont donc les responsabilités. (Très bien à l'extrême gauche.)

Le ministre est contraint de prendre des mesures contre ceux qui avaient en mains une affaire où les deniers de l'Etat étaient engagés et où les actionnaires eux-mêmes étaient les dupes d'une poignée de financiers. Il y a eu superposition de voleries sur voleries, de parasites sur parasites; c'est l'iniquité à plusieurs étages, bâtie sur la place de plus en plus chancelante d'un prolétariat qui se dérobe au poids de l'édifice. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Je demande si le ministre a le droit d'abandonner les 13 millions 500,000 francs que l'Etat a avancés. Quant à l'avantage de faire disparaître les garanties des dépenses d'exploitation, il est nul, si la compagnie doit, comme on le prévoit, modifier ces dépenses à l'avenir. La constitution d'un fonds de réserve retombera sur l'Etat, garant de l'intérêt des obligations. On essaie de substituer des questions techniques à des questions de moralité politique.

Avant de contracter à nouveau, la Chambre voudra obtenir des explications décisives et le compte exacte des responsabilités.

S'il y a eu des hommes publics compromis, qu'on le dise et qu'on ne laisse pas la prescription s'établir.

Le gouvernement doit-il donc toujours être traîné à la remorque de l'opinion pour faire son devoir. (Appl. sur divers bancs à gauche).

La première chose à faire, c'est de déblayer le terrain, et de régler les comptes de la compagnie du Sud, en perçant à jour les mystères auxquels M. Cavaignac faisait allusion tout à l'heure. (Applaudissements à gauche).

S'il est entendu qu'on peut gaspiller l'argent des actionnaires, et alors qu'on est arrivé au bord de la faillite se retourner vers le gouvernement, sans que personne puisse s'élever contre la dilapidation, on est lié des deux mains. (Applaudissements à gauche.)

On a dit qu'il y a eu des poursuites pour le Panama, qu'il y en a pour le chantage ; qui nous dit qu'il n'y a pas eu des responsabilités à côté (applaudissements répétés.) On a dit que ne pas voter la convention serait provoquer la faillite...

INCIDENT

M. Millerand. — On devrait punir les vrais coupables !

M. Barthou.— Si vous avez des noms à fournir, je vous prie de préciser.

M. Millerand.— Je n'ai pas à me substituer, Monsieur, à votre collègue de la justice.

MOTION JAURÈS

M. Jaurès. — Je dépose la motion préjudicielle suivante :

« La Chambre décide qu'elle ajourne toute décision sur la convention qui lui est soumise jusqu'à ce qu'elle ait été saisie par le gouvernement de tous les documents qui lui permettront de suivre la marche de l'entreprise dès l'origine, et l'emploi exact des fonds dépensés sous la rubrique : Frais généraux. » (Applaudissements à gauche).

Réplique du rapporteur

M. Cornudet. — La convention proposée impose de larges sacrifices au dividende. Le gouvernement a annoncé qu'il poursuivrait toutes les fautes. On ne peut proposer le rachat, qui ne peut avoir lieu qu'en 1900.

Il n'y a aucun intérêt pour l'Etat de laisser tomber la société en liquidation. L'Etat renonce, en somme, dans le nouveau contrat, à un remboursement que jamais il n'aurait pu obtenir.

M. Cornudet termine en demandant à la Chambre de voter le crédit.

M. Barthou. — Je demande à la Chambre de repousser la motion préjudicielle de M. Jaurès. J'ai mis la Chambre en garde contre le danger qu'il y aurait à repousser le projet de convention. M. Jaurès a obtenu satisfaction, puisque les poursuites ont été ordonnées.

M. Jaurès. — M. le Ministre demande pourquoi nous demandons un ajournement défini ; je lui demande : Pourquoi un ajournement indéfini ? (Très bien.)

Cela dépend du gouvernement. On a dit que la justice est saisie : ai-je besoin de dire que la justice se heurte à de hautes influences sociales et politiques. Quand vous aurez fait une nouvelle convention, vous paralyserez l'action de la justice, car vous aurez conclu avec quelqu'un qui peut-être devra aller sur les bancs de la justice. (Applaudissements à l'extrême gauche).

La compagnie des chemins de fer du Sud était convoquée en témoignage pour couvrir Panama : il y a là le même groupement syndicataire et politique du Panama. Je vous demande de ne pas faire la comédie judiciaire et politique de la compagnie des chemins de fer du Sud de la France. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs).

M. le Président. — Je mets aux voix la motion préjudicielle de M. Jaurès.

Pendant le vote, l'animation est des plus vives dans la salle.

Le scrutin donne lieu à un pointage.

La motion de M. Jaurès est repoussée par 257 voix contre 253.

M. Chauvière. — Les ministres ont voté.

M. Charles Dupuy, président du conseil. — Les ministres sont députés.

M. Barthou. — Je viens, au nom du gouvernement, demander l'urgence. Je m'explique : Je ne mets dans cette affaire aucune susceptibilité personnelle.

M. Pelletan. — Vous n'en avez pas !!

Voix au centre. — Si nous étions mieux présidé, cela n'arriverait pas.

M. le Président. — La parole qui vient d'être prononcée est tellement personnelle que je ne la relève pas.

QUESTION DE CONFIANCE

M. Barthou. — Le gouvernement a obtenu quatre voix de majorité : je déclare que cela ne saurait me suffire. Au nom du gouvernement, je demande l'urgence en attachant au vote la signification de confiance. (Applaudissements au centre.)

M. Cavaignac. — Je demande à la Chambre de repousser l'urgence. Il faut qu'elle ait sa pleine et entière liberté d'action, pour discuter une convention plus avantageuse. Si la faillite devait être prononcée, l'intérêt des obligataires serait garanti, c'est l'essentiel.

Les autres responsabilités pourraient être mises en jeu : ce ne serait peut-être pas un mal. (Très bien, très bien, à gauche.)

M. Barthou. — Le gouvernement a saisi la justice et a fait son devoir. Il n'y a personne qui puisse avoir le monopole de la justice. (Applaudissements au centre.)

L'urgence, mise aux voix, est déclarée par 282 voix contre 207.

On a voté à mains levées le passage à la discussion des articles.

Cris : A Lundi.

Le renvoi à lundi est repoussé.

Les deux articles du projet sont adoptés.

M. Marcel Habert. — Avant le vote sur l'ensemble, je tiens à expliquer mon vote : je voterai contre, quoique la compagnie doive être mise en faillite. Je préfère qu'elle soit gérée par un syndic que par les anciens associés du baron Reinach.

On vote sur l'ensemble.

L'ensemble est adopté par 299 voix contre 161.

M. Cochery. — Je demande qu'on mette le projet concernant les douzièmes provisoires en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance.

Cette fixation est ordonnée.

La séance est levée à huit heures. Séance lundi.

NOUVELLES DU JOUR

Propositions de loi sur l'espionnage

Paris, 23 décembre. — M. Le Hérissé a l'intention de demander la mise à l'ordre du jour et l'urgence des propositions de lois relatives à l'espionnage.

Il réclamera le rétablissement de la peine de mort en la matière.

Les affaires de chantage — Arrestation d'un banquier

Paris, 22 décembre. — On a procédé, ce soir, à l'arrestation de M. Le Pelletier, banquier, 71, rue Ste-Anne, impliqué dans l'affaire d'extorsion de fonds commise par M. d'Auriac.

La somme extorquée est de 30,000 francs.

On prévoit que l'affaire d'Auriac va prendre des proportions inattendues.

Le jubilé du cardinal-archevêque de Paris Une lettre de Léon XIII

Paris, 22 décembre. — Mgr Richard, cardinal-archevêque de Paris, qui vient de célébrer le cinquantième anniversaire de sa consécration sacerdotale, a reçu du pape une lettre dans laquelle Léon XIII, après avoir félicité le prélat, dit :

« Pour vous donner d'ailleurs un témoignage de ces sentiments de Notre âme, Nous sommes heureux de vous offrir une médaille d'or, et de faire monter vers le ciel Nos vœux pour la conservation et la prospérité de vos jours. »

Les scandales italiens

Rome, 22 décembre. — On craint ici qu'une nouvelle série de documents scandaleux soit prochainement publiée.

Ces documents seraient ceux que M. Giolitti a emportés avec lui à Berlin, dans l'intention de discréditer M. Crispi auprès de l'Allemagne.

Un double attentat à la dynamite à Rome

Rome, 22 décembre. — Deux bombes ont fait explosion cette nuit.

Ces attentats criminels sont attribués aux anarchistes, qui ont voulu marquer d'une façon sanglante, l'anniversaire de l'exécution d'Oberdank.

Une des bombes a été placée sur le rebord de la croisée de l'ambassade autrichienne, l'autre sur celle du consulat autrichien

Les dégâts matériels sont assez importants. Il n'y a pas eu d'accidents de personnes.

Une collision de trains en Angleterre 16 tués ; nombreux blessés

Londres, 22 décembre. — Une collision de trains, a eu lieu aujourd'hui, près de Manchester.

On compte 16 tués et de nombreux blessés.

Quadruple condamnation à mort

Oran, 22 décembre. — La cour d'assises a condamné à mort 4 indigènes coupables d'avoir assassiné un garde.

Réunion du conseil des ministres

Paris, 22 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Casimir-Périer.

LA SÉANCE DE LA CHAMBRE

Le ministre des travaux publics doit, à la Chambre, demander à discuter aujourd'hui la convention de l'Etat avec la Compagnie des chemins de fer du Sud de la France.

A propos de la convention relative aux chemins de fer du Sud, le gouvernement, en présence de l'expiration, le 31 décembre, du délai de ratification, a décidé qu'il y avait intérêt à ce que l'Etat puisse bénéficier sans retard des avantages que cette convention lui procurera.

D'autre part, le conseil a décidé qu'une information judiciaire serait ouverte, conformément aux conclusions de la commission administrative qui a étudié l'affaire, au sujet de certains faits relevés dans la gestion antérieure de l'entreprise.

Le garde des sceaux fera connaître ce fait à la Chambre. En cet état, le gouvernement s'opposera à une proposition d'enquête parlementaire, si elle était formulée par la Chambre.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE L'ARMÉE

Le général Mercier a soumis à la signature du président de la République les nominations suivantes dans le cadre de l'état-major général de l'armée :

Sont promus au grade de général de division, les généraux de brigade Noellat, Martin de Rendal, Darrecagaix, Leclercq, de Saint-Julien.

Sont promus au grade de général de brigade : les colonels Castan, de l'artillerie ; Dufort, de l'artillerie ; Gerboin, de l'infanterie ; Philippe, du génie ; Massing, de la cavalerie ; Gillet, de l'infanterie ; Le Joindre, de l'infanterie ; Charriot, du génie ; de Pellieux, de l'infanterie ; Mathis, du génie; Henri Fabre, de l'infanterie; Servières, du génie; Agron, de l'infanterie.

L'intendant militaire Bruyère est nommé intendant général; le sous-intendant de 1re classe Malarmé est nommé intendant militaire.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

M. Guérin a soumis à la signature de M. Casimir-Périer un mouvement judiciaire. M. Devoy est nommé juge à Avesnes.

Le prochain conseil aura lieu lundi matin à l'Elysée.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 14 décembre 1894

Présidence de M. Julien Lagache. — 13 membres présents.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Une pétition couverte de signatures des habitants établis dans l'agglomération des rues entourant la place de la Fosse-aux-Chênes demande l'intervention de la Chambre de commerce pour obtenir que le troisième bureau de poste ne soit pas installé au-delà de cette place et puisse ainsi servir réellement les intérêts des nombreux commerçants et industriels de ce quartier.

La Chambre de commerce s'associe à ce vœu et décide qu'elle l'appuiera auprès de l'administration des Postes et des Télégraphes.

La Chambre de commerce française de Santiago-du-Chili, qui s'était offerte, il y a six mois, à constituer un musée commercial de produits français, n'a reçu jusqu'ici qu'une seule demande d'explications complémentaires sur le fonctionnement du musée projeté. M. le Ministre du commerce et de l'industrie, par sa circulaire du 19 novembre dernier, appelle l'attention particulière des chambres de commerce sur une abstention aussi complète des intéressés à l'égard d'une offre pouvant susceptible d'ouvrir de nouveaux débouchés à leurs produits.

La Chambre décide que, pour déférer au vœu exprimé par M. le Ministre, elle invitera, par la voie des journaux, les industriels de la circonscription, qui seraient en mesure de bénéficier de la réalisation de ce projet, à participer à la formation d'un dépôt d'échantillons de produits de notre région à Santiago, l'un des marchés importants de l'Amérique du Sud.

Dans sa séance du 16 novembre dernier, la Chambre de commerce avait résolu d'insister, en renouvelant ses premières démarches faites en avril 1892, auprès de la Compagnie du chemin de fer du Nord, pour obtenir que la baisse consentie sur le transport des charbons par rame de 10 wagons fût étendue aux wagons isolés ou au moins aux rames de cinq wagons. — La Compagnie répond à la date du 1er décembre courant :

» Une étude approfondie de la question nous a démontré que cet abaissement du minimum de tonnage aurait pour conséquence d'imposer à la Compagnie une perte de recettes de plusieurs millions. Le seul abaissement de la condition de tonnage de 10 à 5 wagons donnerait déjà lieu, sans la plus légère compensation, à une diminution de recettes considérable. Dans la situation actuelle de nos recettes et des dépenses qui nous sont imposées, il nous est absolument impossible de pouvoir consentir à la réduction et par suite nous sommes dans l'obligation de ne pouvoir donner satisfaction au vœu que vous avez bien voulu nous transmettre.

» Nous vous demandons d'ailleurs la permission de vous faire remarquer que nous venons d'installer et que nous mettrons en service, dès que M. le Ministre des Travaux Publics aura approuvé les tarifs qui lui sont soumis, un système d'estacades qui accélérera le déchargement en le rendant plus économique, et donnera par conséquent de nouveaux avantages à l'industrie et au commerce de votre ville. *L'administrateur de service,*

» Signé : Vallon.»

Par sa délibération du 2 février 1894, la Chambre de commerce de Roubaix, confirmant ses lettres du 14 décembre 1873 et du 5 juillet 1876, et s'associant à l'œuvre de la Ligue Lyonnaise, avait exprimé de nouveau le vœu unanime que les gares de chemin de fer soient fermées à la réception et à la livraison des marchandises en petite vitesse pendant toute la journée des dimanches et jours de fête. — M. le Ministre répond à la date du 10 décembre courant :

« Monsieur le Président, vous m'avez transmis le vœu émis par la Chambre de commerce de Roubaix au sujet de la fermeture complète des gares de petite vitesse les dimanches et jours fériés.

» La question a fait récemment l'objet d'une instruction approfondie; il a été convenu :

» D'une part, que l'immobilisation du matériel et l'augmentation, sur beaucoup de points, du personnel nécessaire à l'achèvement en six jours de travail qui se fait actuellement en six jours et demi, entraînerait un important surcroît de dépenses à la charge des compagnies et par suite de l'Etat, pour toutes celles qui font appel à la garantie d'intérêt;

» D'autre part, que, dans toutes les gares où le personnel est affecté à la fois aux services de grande et petite vitesse, les agents ne bénéficieraient pas de cette mesure;

» En effet, qu'elle constituerait une gêne considérable pour ceux des expéditeurs qui n'ont souvent que la matinée du dimanche pour faire leurs expéditions.

» Par ces motifs, il ne me paraît pas possible de poursuivre la réalisation du vœu formulé, et je vous prie d'en informer la Chambre de Commerce de Roubaix.

» Recevez, etc. »

La Chambre de Commerce de Roubaix, saisie de réclamations relatives à l'insuffisance et au peu de commodité des moyens de locomotion mis à la disposition des voyageurs de Roubaix et Tourcoing allant aux plages de Dunkerque et de Malo-les-Bains, s'associe à ces réclamations et sollicite de la Compagnie du chemin de fer du Nord la formation, au départ de Tourcoing, d'un train supplémentaire qui viendrait se rattacher, à la station de la Madeleine, aux trains partant de Lille :

1° A 10 heures 15 du matin.
2° A 5 heures 23 du soir.

Ce train prendrait, pour le retour, les voyageurs à destination des villes sus-nommées, aux trains partant de Dunkerque :

1° A 9 heures 50 du matin.
2° A 5 heures 44 du soir.

Ce service, organisé spécialement en vue de la période balnéaire, pourrait commencer vers le 1er juillet et prendrait fin vers le 10 septembre.

La Chambre renvoie à MM. Voldemar Lestienne et François Roussel fils l'examen d'une question de législation commerciale relative à l'actif des faillites en ce qui concerne les créances nées d'opérations de marché à terme.

Le Président, Julien Lagache.

IMPORTANTES DÉLIBÉRATIONS

De l'administration de la Caisse de Liquidation

Nous venons de recevoir et nous nous empressons de publier l'extrait suivant des délibérations du Conseil d'administration de la Caisse de Liquidation de Roubaix-Toucoing des 17 et 18 décembre courant :

Principe du marché à terme

La cœxistence des marchés d'Anvers et de Leipzig oblige Roubaix et Tourcoing à maintenir le leur ; ces marchés, qui sont la conséquence des grandes transformations du commerce international, peuvent rendre des services, mais une sage et rigoureuse réglementation est nécessaire.

Sur ce point le Conseil est en complet accord avec les Chambres de Commerce de Roubaix et de Tourcoing.

Courtiers

L'expérience semble démontrer qu'il y aurait avantage à en restreindre le nombre. Mais comme le Conseil se trouve en présence de situations intéressantes, il lui paraît difficile d'y procéder par voie de suppression. Les deux modes auxquels il croit devoir s'arrêter en ce moment, c'est la diminution : 1° par extinction; 2° par radiation en cas de manquement d'un courtier aux devoirs stricts de sa charge, tels qu'ils sont définis par la loi et nos règlements.

A partir du 1er janvier 1895 le courtage sera réduit à 30 francs (en ce non compris la commission de la Caisse de liquidation.)

Obligation par les courtiers de n'opérer qu'à la corbeille

La vente de valeurs en marchandises à la corbeille n'existe nulle part.

L'étude de cette question doit donc être faite d'une façon complète et le Conseil y met toute diligence.

Types. — Suppression du type Australie AB

Elle est généralement demandée et ne paraît présenter aucune difficulté; il est certain qu'il est impossible de régler avec un seul type le prix du peigné d'Australie et que la cote de ce seul type est de nature à nuire au prix de toutes les autres qualités des peignés de cette provenance.

En conséquence le Conseil est d'avis de supprimer ce type pour la campagne prochaine, sauf à s'entendre avec la Chambre arbitrale sur les voies et moyens à prendre pour procéder à l'extinction de ce type.

Pour les Buenos-Ayres

A Le Conseil maintient le type unique actuel tel qu'il est constitué d'après les articles de son règlement.

B. Il est également d'avis de créer un second type de peigné plus conforme aux besoins de la fabrique et de la filature, c'est-à-dire, d'une qualité propre à faire une bonne chaîne simple n° 32 expertisé avec une bonification de 1 0/0, une diminution de 2 0/0, avec facilité pour le livreur, dans le but d'éviter les étranglements, de fournir du type 2 avec une indemnité qui représente non seulement la différence de valeur mais encore une sorte d'amende.

La quantité normale de chardons est fixée, pour ce type, à 10, avec tolérance jusqu'à 20 par kilog.

Filières

Le Conseil adopte l'avis que les filières ne puissent plus être livrées que d'un seul et même lot de peignage.

C. Le Conseil est d'avis qu'il y a lieu de créer un type de laine brute de bonne qualité courante, genre du Havre, sur la base de 36 0/0 de rendement expertisé avec 3 0/0 de bonification, 3 0/0 de réduction. Ce type offrirait aux importateurs la possibilité qu'ils recherchent d'assurer, par avance, la vente de la plus grande partie de leurs achats à la Plata.

Le Conseil prend les résolutions suivantes :

Clients

La Caisse de Liquidation n'admettra comme clients que les industriels ou négociants de Roubaix et Tourcoing appartenant soit à l'industrie, soit au commerce de la laine.

Crédits

Les crédits seront réglés et limités suivant l'importance réelle et le crédit de chaque maison, notamment pour celles qui, opérant pour leur propre compte, en même temps que pour celui de clients ou correspondants étrangers se trouvent souvent en même temps vendeurs et acheteurs et influencent plus facilement le marché.

Les maisons de banque ne seront plus autorisées à faire enregistrer pour leur compte que des affaires de reports, et seront tenues pour les opérations d'achat et de vente, à déclarer sur chaque contrat pour le compte de qui ces opérations sont faites.

Cette mesure aura pour effet d'empêcher des affaires pour des personnes auxquelles le marché à terme est ou devrait être interdit ; elle présentera aussi l'avantage d'empêcher les maisons qui ont leur plein enregistré à la Caisse de liquidation de contracter de nouveaux engagements en se soustrayant au paiement de déposits plus élevés prévus par le règlement de la Caisse de liquidation.

Pour copie conforme :
Le président du Conseil d'Administration,
Signé : Louis Cordonnier.

CAUSERIE
SUR
L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE

Quand le laboureur a mis ses gerbes en *moyettes*, suivant la coutume de notre région, il reste encore à glaner de précieux épis. C'est un peu ce que nous allons faire dans cette causerie.

I

L'éducation, tout le monde en convient, doit préparer l'homme en vue de sa destination future : elle doit corriger les humeurs, assouplir et tremper les caractères, combattre les défauts et les vices, développer les qualités et les vertus, orner l'esprit, former le jugement et régler le cœur sans négliger la santé et les forces physiques.

Ce sont là des principes vrais sous tous les climats, dans tous les siècles et chez tous les peuples ; mais ce n'est pas à dire que tous les hommes soient capables, au même degré, de la même culture, ni qu'elle leur soit également nécessaire. On ne met pas à vingt ans la culotte qu'on portait à dix ; tous les estomacs ne peuvent supporter la même quantité d'aliments ; l'aveugle ne fera jamais un peintre et deux saints ne brillent pas absolument par les mêmes vertus. Qu'on le veuille ou non, il faut et il faudra toujours compter dans l'éducation, avec les qualités physiques, le degré d'intelligence, les défauts et les qualités de l'esprit et du cœur, les mœurs et les habitudes de la famille, les relations de parenté, d'amitié, de voisinage, les occupations auxquelles l'enfant se destine, le mérite des maîtres et des maîtresses, et une foule d'autres circonstances.

Vous n'attendez assurément pas, mes amis, qu'un simple instituteur se risque à rechercher la part d'influence de tous les facteurs qui facilitent ou contrarient l'éducation, à passer en revue tous les caractères, et à vous indiquer une ligne de conduite pour chaque cas particulier. De plus experts que moi y échoueraient. Ce que j'ai fait jusqu'ici, ce que je continuerai de faire, c'est de donner des exemples qui puissent vous servir d'indication, comme ces feux qu'on allume à l'entrée des ports ou sur certains écueils, pour permettre aux navires d'entrer dans le chenal sans se heurter aux jetées ou les empêcher d'aller se briser contre les rochers.

Mais de même que le phare ne permet pas au pilote d'entrer dans le port les yeux fermés et ne fait que l'aider à prendre plus sûrement les précautions que peuvent commander les difficultés de l'accès, la direction des courants et des vents, de même aussi les exemples que nous rapporterons, ne dispenseront pas les parents de rechercher, avant de prendre une détermination, à quoi tiennent les défauts et les fautes qu'ils veulent corriger ainsi que les moyens d'y réussir.

II

Comme il se rencontre beaucoup de braves gens qui, ayant éprouvé l'excellence d'un remède pour un simple bobo, veulent l'appliquer à toutes sortes de plaies, il s'en trouve aussi qui prétendent appliquer le même genre de correction à tous les défauts, à tous les tempéraments, à tous les caractères. C'est là une erreur vraiment déplorable. Il n'y a pas plus de panacée (1) universelle en éducation qu'en médecine: tous les tempéraments ne peuvent supporter en tout le même régime, ni la même médication et chacun sait que parfois la même potion qui avait d'abord paru salutaire, fatigue le malade avant de l'avoir guéri. Si la dose est trop faible, elle ne produit aucun effet appréciable, si elle est trop forte, elle peut tuer le malade. C'est ce qui arriva, dit-on, au poète Regnard. Il ne croyait pas à la médecine, mais étant tombé malade, il ne trouva rien de mieux que de demander à son cocher quel purgatif il donnait à ses chevaux. Il l'envoya chercher pareille dose pour lui, l'avala et mourut étouffé quelques heures plus tard. Il ne manque pas encore de Regnards aujourd'hui.

Eh bien, les maladies de l'âme sont pour le moins aussi variées que celles du corps et leurs causes ne sont pas plus faciles à discerner.

S'il y a des climats sains, il y en a aussi de froids, d'humides, et d'autres où fleurissent naturellement la fièvre, le choléra, la peste; il y a de même des atmosphères morales propres au développement de la vertu et d'autres où germe naturellement le vice.

Prenez donc bien garde, mes amis, que chez vous, aucun membre de la famille, aucun visiteur ne se permettent, en présence de vos enfants, de rien dire ni de rien faire qui leur donne la connaissance et le goût du mal ou détruise en eux le respect de la vertu et l'amour du bien. Songez qu'il y va de l'avenir de leur avenir : mieux vaut vous brouiller avec un ami que de lui laisser compromettre votre bonheur et celui de votre famille. (2).

Tout charbonnier est maître dans sa maison, dit un vieux proverbe. Pas n'est besoin d'ailleurs, le plus souvent, de dire au causeur maladroit de se taire, il suffit de détourner la conversation, d'éloigner les enfants, et, après le départ du visiteur, de leur montrer combien la conversation qu'ils ont entendue était déplacée. Veillez aussi, pour la même raison, sur leurs fréquentations ; tâchez de les amuser chez vous, de leur procurer au besoin quelque bon camarade, de les détourner des maisons hantées par les commères et de celles où l'on tient d'ordinaire des propos qui vous déplaisent. Mais comme, en définitive, vous ne pouvez les élever en serre, que vous ne pouvez éviter tout contact avec des gens et surtout avec des enfants mal élevés, que vous ne pouvez pas plus empêcher le vice que la poussière de voler par les rues, n'oubliez pas, quand vous avez brossé leurs habits, de brosser aussi leur cœur.

S'ils vous racontent naïvement les polissonneries ou les mauvais conseils qu'ils ont entendus, les vilaines actions dont ils ont été témoins, ne les grondez pas, mais d'un ton grave montrez-leur combien ces enfants sont à plaindre d'être ainsi élevés et dites-leur combien vous seriez tristes s'ils les imitaient. Si vous commencez par les gronder, ils se tairont une autre fois, le mal couvera dans leur âme et ne manquera pas d'éclore un beau jour. Toutefois, quand il y a d'autres enfants, il faut bien imposer silence, en disant simplement : mon enfant, ce qu'a dit ou fait ton camarade est fort mal, et tu ne dois pas même en parler.

Vous lui expliquerez ensuite, en particulier, pourquoi vous l'avez fait taire, afin de ne pas éveiller la curiosité des autres.

Une mère doit posséder la clef des cœurs de tous ses enfants; ils doivent oser lui confier leurs troubles, leurs ennuis, leurs chagrins, leurs erreurs, leurs fautes, comme ils lui confient leurs indispositions, leurs maux de tête et autres plus secrets, sans craindre qu'on ne les gronde ou qu'on ne les plaisante. Ne faut-il pas découvrir une plaie pour y appliquer le remède.

Voilà une règle qu'on n'observe guère et qui est l'une des principales causes de presque toutes les éducations manquées, à tous les degrés de l'échelle sociale.

III

Un médecin prudent ne prescrit point de remède, avant d'avoir examiné la plaie et d'en avoir recherché les causes, parfois multiples et difficiles à découvrir. S'agit-il d'une maladie, il en considère les symptômes, s'informe au besoin du genre de vie, des maladies antérieures de la personne qu'il est appelé à soigner et ne risque jamais un traitement à la légère. Il aime mieux attendre et, s'il le faut, faire appel aux lumières d'un confrère.

Mais souvent on l'appelle trop tard et l'on rend ainsi ses efforts inutiles; souvent aussi on ne sait, on n'ose ou l'on ne veut pas lui découvrir les causes du mal dont on souffre; souvent encore on manque de la fermeté nécessaire pour suivre ou faire suivre exactement le traitement qu'il a prescrit; parfois même on lui affirme, alors qu'on n'en a rien fait ou qu'on a fait toute autre chose, qu'on a exécuté ponctuellement ses prescriptions, au risque de le dérouter ou de le décourager; on va même jusqu'à employer en cachette des remèdes de bonnes femmes ou d'empiriques et... l'on accuse très haut le pauvre médecin de l'insuccès de ses efforts ! (3)

Ainsi en est-il dans l'éducation; elle a aussi ses docteurs, ses empiriques et ses ignorants. Tous les parents doivent s'en occuper, sans savoir même ce que c'est que l'âme ! Vous me répondrez sans doute, mes amis, que c'est là une étude à laquelle peu de personnes peuvent se livrer, et qu'on voit bien des parents, sans instruction aucune, élever convenablement leurs enfants. J'en conviens et j'ajoute que les infirmières arrivent à rendre de précieux services, bien qu'elles n'aient pas suivi de cours de médecine, comme on voit des cuisinières faire d'excellentes omelettes, sans pouvoir expliquer pourquoi le feu fait fondre le beurre et durcir les œufs. Je ne vous demande pas autre chose, en fait d'éducation, qu'une bonne pratique, et c'est cette pratique qu'on ne se met pas assez de soin à acquérir.

Vous convenez tous que pour savoir un métier, il faut l'avoir appris, et qu'il faut plus de temps pour faire un bon horloger qu'un bon forgeron. Or, l'âme humaine est une horloge autrement difficile à régler qu'une pendule.

On m'objectera, comme on l'a déjà fait, qu'il y a des traditions de famille et qu'il suffit de les suivre. Oui, si elles sont bonnes, elles vous seront d'un grand secours ; mais si vous trouvez qu'elles laissent à désirer, si vous pensez, comme on me l'a souvent répété que vous devez élever vos enfants autrement que vous ne l'avez été vous-mêmes, comment vous y prendrez-vous ? (4)

Vous n'avez qu'un moyen, c'est d'observer attentivement comment procèdent les parents qui ont réussi à bien élever leurs enfants, de causer d'éducation avec les gens expérimentés, de vous procurer enfin, sitôt mariés, quelque bon livre comme le traité de l'*Education des filles* de Fénelon, de le lire en famille, à plusieurs reprises, en attendant le premier bébé, et d'arrêter, d'un commun accord, un plan d'éducation avant que le cœur de la mère faiblisse aux premiers sourires d'un petit chérubin.

IV

Il y a des forgerons qui écrasent le fer, d'autres qui le brûlent, d'habiles ouvriers qui en font des chefs-d'œuvre que tout le monde admire, et tous ces ouvriers travaillent le fer.

Mais de même que tous les fers ne sont pas de même qualité ni tous les ouvriers également habiles, les intelligences et les cœurs sont plus ou moins rebelles et les éducateurs plus ou moins aptes à les manier.

Nous l'avons déjà dit et nous le répétons, l'enfant reçoit, dans la famille comme à l'école, deux sortes de leçons : l'exemple et le précepte. Si l'enfant vous voit faire le contraire de ce que vous lui commandez, il ne vous croira pas, il suivra vos exemples et négligera vos conseils. Les châtiments n'y feront rien; il pourra trembler devant la verge; mais quand il sera assez fort pour ne plus la craindre, il restera ce que vos exemples l'auront fait. Vous ne ferez jamais croire à un enfant qu'il ne peut faire l'école buissonnière s'il vous voit passer le lundi au cabaret au lieu de vous rendre à l'atelier. Attachons-nous donc à donner à nos enfants l'exemple de toutes les vertus, de toutes les qualités que nous désirons leur voir un jour.

Tout est à peu près là.

S'il survient quelque brouille dans le ménage, que l'enfant ne s'en doute pas, sinon il commencera par s'attrister et finira par perdre peu à peu le respect qu'il vous doit : or, sans respect, il n'y a point d'autorité réelle.

Rappelons enfin que les bois les plus difficiles à travailler sont ceux qui ont le plus de valeur et qui durent le plus longtemps ; mais qu'on ne laisse pas cependant de travailler le peuplier et le sapin, et d'en tirer le meilleur parti possible. Faisons au moins de même avec les enfants : occupons-nous de tous avec tout le soin, tout le talent, toute l'affection dont nous sommes capables, et comptons sur la Providence pour bénir nos efforts, comme le laboureur compte sur elle pour féconder le grain qu'il a confié à la terre.

Ceci dit, nous passerons dans une prochaine causerie à l'examen des principales difficultés que l'on rencontre dans l'éducation proprement dite.

ALEXANDRE FAIDHERBE.

(1) Panacée remède pour toutes les maladies.

(2) Assurément il n'est pas plus en notre pouvoir de supprimer l'enseignement que le vice donne gratuitement par les rues que de nous préserver de toute mauvaise odeur : mais de même que nous traversons vite les atmosphères puantes, nous bouchant le nez et respirant le moins possible, tâchons que nos enfants passent, sans s'y arrêter, à travers les puanteurs morales qui s'exhalent de toutes parts comme ces odeurs de mort qui s'échappent des cadavres.

(3) Croirait-on qu'un homme sérieux puisse dire à une personne atteinte d'un rhumatisme: mettez une pomme de terre dans votre poche ; quand elle sera desséchée, vous serez guérie ! ! !

(4) Est-ce qu'on ne voit pas tous les jours des enfants à qui leur père a soigneusement appris son métier, aller se perfectionner dans d'autres maisons ?

RÉUSSITE ÉCLATANTE

Que d'efforts on a fait pour sauver la beauté,
Pour rendre au teint l'éclat, la fraîcheur, la jeunesse !
Le savon du Congo, le meilleur qu'on connaisse,
A le charme vainqueur et l'efficacité.
Madame de L... au Savonnier Victor Vaissier.

Situation météorologique. — Roubaix 22 déc.— Hauteur barométrique : 750. Température :

A 7	heures du matin	8 degrés	au-dessus de zéro.
A 1	— du soir	8 —	au-dessus de zéro.
A 5	— —	5 —	—

FEUILLETON DU 24 DÉCEMBRE 1894. — N° 80

La Grand'Mère

PAR EMILE RICHEBOURG

TROISIÈME PARTIE

LES VICTIMES

XII

La commission du commissionnaire

Après le déjeuner, pendant qu'on prenait le café, M. Lionnet annonça qu'il avait reçu le matin une lettre de Bordeaux, qui l'appelait immédiatement dans cette ville. Il s'agissait d'une très importante commande : le palais d'un jeune souverain étranger à meubler entièrement; le prince ne voulait avoir que des meubles français, c'était son idée.

— Je partirai ce soir, ajouta M. Lionnet.

— Est-ce que tu seras longtemps absent ? lui demanda sa femme.

— Pas plus de trois ou quatre jours.

— C'est bien, dit madame Lionnet.

Geneviève, dans l'après midi, aurait facilement pu trouver le temps de causer avec son père et de lui apprendre ce qui s'était passé le matin entre elle et M. de Verboise. Mais à quoi bon lui parler du baron ? C'était, en effet, bien inutile. Elle comprenait très bien que si le mari avait répondu à sa femme : « Dans un mois je me considérerai comme libre de tout engagement et alors nous verrons », c'était pour couper court à une plaidoirie en faveur du baron et surtout pour ne pas avoir à révéler à madame Lionnet le secret de madame Merson et de son fils.

Et puis, Geneviève, toujours reconnaissante envers celui qui lui avait sauvé la vie, croyait-elle, tenait à garder pour elle seule les soupçons que l'attitude et les paroles du baron avaient fait naître dans son esprit.

Et comme, en réalité, elle n'avait guère que cela à dire à son père, elle prit, après réflexion, la résolution de se taire.

Vers quatre heures, ayant à faire quelques petits achats de mercerie, elle descendit.

Comme elle passait devant la porte vitrée de la loge, la concierge sortit précipitamment et la rejoignit avant qu'elle ne fût dans la rue.

— Mademoiselle sort, est-ce qu'elle va revenir bientôt ? demanda la femme.

— Mais tout de suite, répondit Geneviève, je vais seulement jusque chez la mercière.

— Alors, je puis aller dire à M. Chéron de venir vous attendre dans la loge.

— M. Chéron ? fit la jeune fille étonnée.

— Il a, paraît-il, quelque chose de pressé à vous dire.

— Ah !... Eh bien, en revenant tout à l'heure, j'entrerai dans la loge.

Geneviève traversa la rue en courant, mais ralentit le pas en approchant de la boutique du marchand de vin à la porte duquel se tenait le vieux commissionnaire.

Elle voulait lui dire bonjour et même si c'était possible, échanger quelques paroles avec lui. Mais elle éprouva un saisissement singulier ; quelque chose la serrait en même temps au cœur et à la gorge.

Le père Anselme n'était pas à sa place habituelle, et l'escabeau, le crochet, le bâton avaient disparu.

— Parti il est parti ! murmura la jeune fille.

Et ses yeux se remplirent de larmes.

Ses achats faits elle revint très vite. L'ouvrier Chéron l'attendait dans la loge.

— Mademoiselle, lui dit-il, j'ai une petite commission à vous faire.

Gaiement, l'ébéniste ajouta :

— Je suis le commissionnaire d'un commissionnaire.

— Ah ! il s'agit du père Anselme, dites, monsieur Chéron, dites.

— D'abord, mademoiselle, il faut que vous sachiez que le père Anselme et moi nous sommes deux bons amis et que, s'il a confiance en moi j'ai aussi une entière confiance en lui. Donc, ce matin, comme je mangeais ma soupe avant de venir à l'atelier, je vois arriver le père Anselme, fort bien habillé, ma foi, botté et ayant la canne à la main comme un rentier.

— Monsieur Chéron, qu'il me dit, je me rends de ce pas à la gare de Lyon où je vais prendre le train ; je vais faire une longue route et je ne sais pas au juste quand je reviendrai, peut-être pas avant quinze jours : ça dépendra de la chance que j'aurai.

Hier, toute la journée, j'ai guetté dans la rue ; j'aurais tant voulu voir mademoiselle Geneviève pour la prévenir de mon départ. Vous lui direz cela, monsieur Chéron, à elle seule, en trouvant dans la journée un moment pour la voir. Vous lui direz aussi que je ne cesserai pas de penser à elle et vous la prierez en mon nom, de faire ce soir une petite prière pour que je fasse un heureux voyage.

En me disant cela, mademoiselle, il pleurait, le pauvre homme !

Je lui promis de faire ce qu'il me demandait, nous nous sommes serrés la main et il s'en alla. Maintenant, mademoiselle, la commission est faite.

— Merci, monsieur Chéron, dit Geneviève, qui s'efforçait de cacher son émotion, je savais que le père Anselme devait s'éloigner de Paris pour quelques jours, mais je ne pensais pas qu'il partirait si tôt. Vous a-t-il dit où il allait ?

— Je lui ai demandé, mademoiselle ; mais il n'a pas répondu à ma question.

— N'importe, souhaitons-lui un bon voyage ; je n'oublierai pas, ce soir, la petite prière qu'il me demande.

Geneviève tendit sa main à l'ouvrier, qui la toucha avec respect, puis elle sortit de la loge.

— Aussi bonne que belle ! murmura Chéron ; quel cœur ! Aussi, voilà tout le monde l'aime !

M. Lionnet devait prendre le train à neuf heures, et sa femme et son fils s'étaient préparés pour l'accompagner à la gare. Comme d'habitude, on laissait Geneviève à la maison.

Tout de suite après le dîner, la jeune fille s'était retirée dans sa chambre. Elle était plus triste encore qu'à l'ordinaire, elle avait comme le pressentiment d'un malheur et éprouvait le besoin de pleurer. D'ailleurs, elle pensait bien que son père, avant de partir, l'appellerait pour l'embrasser.

Mais M. Lionnet ne l'appela point ; sachant qu'elle était dans sa chambre, il alla l'y trouver.

Elle se jeta dans ses bras en éclatant en sanglots.

— Mais qu'as-tu donc ? s'écria-t-il ; pourquoi ces larmes ?

— Je ne sais pas, je n'ai rien, et, malgré moi, je pleure.

Il la tenait serrée contre son cœur, couvrait son beau front de baisers et, doucement, avec son mouchoir, il essuyait ses yeux.

La porte était ouverte et, debout au milieu de la pièce voisine, madame Lionnet les regardait ayant peine à contenir sa fureur jalouse.

Elle faisait cette remarque que jamais son mari, même dans les premiers temps de leur mariage, ne l'avait embrassée comme il embrassait Geneviève. Une pareille tendresse pour une fille qui n'était pas la sienne, une étrangère, n'était-ce pas monstrueux !...

— Faites un bon voyage, mon père, dit Geneviève, et revenez bien vite ; si vous saviez comme je me sens isolée quand vous êtes loin de moi ; vous allez partir et il me semble que, tout à coup, tout va me manquer. Je suis folle d'être ainsi, n'est-ce pas ? Mais c'est plus fort que moi, chaque fois que vous vous absentez, un effroi contre lequel je ne puis me défendre envahit tout mon être.

— Chère petite ! Allons, calme-toi, rassure-toi, tu n'as rien à craindre ; tu sais bien que de loin, comme de près, je veille sur toi !

Madame Lionnet était exaspérée, elle piétinait, serrait ses poings crispés, se sentait prête à suffoquer.

— Ah çà ! voyons, s'écria-t-elle de sa voix aigre qui ressemblait assez au bruit de la crécelle, est-ce que vous n'allez pas bientôt en finir avec ces embrassades ridicules ?

Après tout, continua-t-elle, s'adressant directement à son mari, si tu veux manquer le train, tu n'as qu'à le dire.

Geneviève eut un tressaillement nerveux, et par un mouvement brusque en arrière, se dégagea des bras de M. Lionnet.

Celui-ci, sans répondre à sa femme, se contenta comme toujours de froncer les sourcils et de hausser les épaules. En agissant ainsi, le négociant n'était ni faible ni craintif ; depuis longtemps il avait pris le parti de laisser dire sa femme et de ne lui répondre que par un silence dédaigneux afin d'éviter des discussions inutiles et de sottes querelles. Il fallait vraiment que sa femme le poussât à bout pour qu'il lui fît sentir durement qu'il n'y avait qu'un maître dans la maison et que ce maître c'était lui.

— Au revoir, Geneviève, dit-il.

— Au revoir, mon père.

Il s'éloigna et suivit sa femme, qui mâchait entre ses dents des paroles de colère. Albert, déjà descendu, les attendait sur le trottoir près de la voiture.

Geneviève s'était affaissée sur un siège et pleurait, tenant sa tête dans ses mains. Son père partait pour quatre jours et elle savait d'avance ce qu'elle aurait à endurer pendant son absence ; et personne pour la défendre, car, hélas ! ne pensant qu'à ses plaisirs et, dédaigneux maintenant des conseils de sa sœur, Albert ne pouvait être pour elle un défenseur.

M. Lionnet, nous le savons, s'absentait de temps à autre, mais jamais la jeune fille ne s'était sentie aussi inquiète, elle avait toutes sortes de noires appréhensions.

— Enfin, murmura-t-elle, il faut boire le calice jusqu'à la dernière goutte.

Elle essuya ses yeux, parvint peu à peu à se calmer et à éloigner de son esprit les pensées sombres en se rappelant la dernière conversation qu'elle avait eue avec Henri Merson et en souriant à l'image du jeune homme, qui s'offrait à ses yeux et semblait lui dire :

— « Ne craignez rien, chère Geneviève, ne craignez rien, car je vous aime ! »

Comme il était encore de bonne heure, elle reprit son ouvrage pour continuer sa veillée.

A dix heures, elle entendit rentrer madame Lionnet et son fils. Après avoir conduit le négociant à la gare, ils avaient dû faire une heure de promenade dans la ville. Presque aussitôt, Albert quitta sa mère. Il avait promis à quelques amis, dit-il, de les rejoindre dans un café du boulevard.

Madame Lionnet le laissa aller, mais en lui recommandant bien de ne pas rentrer plus tard que minuit et demie ou une heure.

Madame Lionnet avait résolu de parler le soir même, et sérieusement, à Geneviève, en faveur du baron de Verboise, et, comme elle s'attendait à une résistance énergique, à un refus nettement et froidement exprimé, décidée à n'user d'aucun ménagement envers la jeune fille, elle était enchantée de ne pas avoir à redouter l'intervention d'Albert, qui, pas plus que son père, ne permettait à sa mère de maltraiter Geneviève.

La jeune fille avait l'habitude de se coucher vers onze heures, et toujours, avant de se déshabiller pour se mettre au lit, elle faisait sa prière. Ce soir-là, à sa prière ordinaire, elle ajouta une autre prière où elle demandait à Dieu d'accompagner le commissionnaire dans son voyage, de diriger ses pas, de le préserver des accidents et d'exaucer ses vœux.

Elle était encore à genoux et faisait le signe de la croix, lorsque madame Lionnet entra dans sa chambre. La mère d'Albert n'avait pris que le temps de remplacer sa robe de ville par un peignoir de cachemire et de mettre ses pieds dans des pantoufles.

En voyant paraître sa mère, Geneviève avait pâli et s'était dressée comme par un ressort ; cependant, madame Lionnet paraissait très calme ; rien sur sa physionomie n'annonçait un orage prochain.

Après avoir refermé la porte et jeté dans la chambre un coup d'œil investigateur, elle dit à Geneviève :

— Vous alliez vous coucher, mais il n'est pas encore tard et vous voudrez bien, je pense, me faire le sacrifice d'une heure de sommeil ; j'aurais pu remettre à demain cet entretien, mais j'ai préféré que la question dont il s'agit soit vidée ce soir même. Asseyez-vous.

(*A suivre*) EMILE RICHEBOURG.